



MUNICIPALITÉ DE SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC ASSEMBLEE PUBLIQUE DE CONSULTATION

*Aux personnes intéressées par le projet de règlement
numéro 1017-2025 concernant l'imposition d'une
contribution destinée à financer tout ou partie de dépenses
liées à l'ajout, l'agrandissement ou la modification
d'infrastructures ou d'équipements municipaux*

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,
Alex Brouillard, directeur des finances et greffier-trésorier adjoint de la susdite municipalité,

1. Lors d'une séance du conseil tenue le **1^{er} juin 2026** le conseil municipal de St-Apollinaire a déposé le projet de règlement numéro **1017-2025** concernant l'imposition d'une contribution destinée à financer tout ou partie de dépenses liées à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **02 juillet 2026**, à 17 h, à la salle du conseil municipal Benoit Côté, située au 94, rue Principale.
3. L'objet de cette assemblée est d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption.
4. Le projet de règlement numéro 10170-2025 ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire et n'est pas soumis à l'approbation des personnes habiles à voter. Il est disponible sur le site web de la Municipalité ou peut être consulté au bureau municipal, 11, rue Industrielle, pendant les heures d'ouverture du bureau, du lundi au vendredi.
5. Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le présent projet de règlement ou obtenir des informations complémentaires à son sujet seront entendus à cette consultation

DONNÉ à Saint-Apollinaire le **23 juin 2026**.

Alex Brouillard,
Directeur des finances et greffier-trésorier adjoint

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Alex Brouillard, directeur des finances et greffier-trésorier adjoint de la Municipalité de Saint-Apollinaire, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, soit au bureau municipal du 11, rue Industrielle et sur le site web de la Municipalité de Saint-Apollinaire.

Tel que prévu au *Règlement relatif aux modalités de publication des avis publics* (numéro 835-2018) adopté le 13^e jour d'août 2018 par le conseil municipal, je, Alex Brouillard, directeur des finances et greffier-trésorier adjoint de la Municipalité de Saint-Apollinaire, certifie par la présente, avoir affiché le présent avis public concernant le règlement numéro 1017-2025 sur le site Internet de la Municipalité le 4 mars 2026.

Donné à Saint-Apollinaire le **23 juin 2026**.

Alex Brouillard,
Directeur des finances et greffier-trésorier adjoint